ONET LE CHÂTEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ONET-LE-CHÂTEAU

Séance du 19 février 2024

Nombre de conseillers	
en exercice :	33
Présents :	27
Absents :	6
Procurations :	5
Votants :	32

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le dix-neuf février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le neuf février deux mille vingt-quatre par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Catherine COUFFIN, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL, Jean-Louis COSTE, Christine LATAPIE, Michel SOULIÉ, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLÉ, Rachida EL HAOUARI, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Jean-Luc PAULAT, Benjamin GOURDON, Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, Fabienne VERNHES, Elisabeth GUIANCE, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL

Absents ayant donné pouvoir : Hakim GACEM (pouvoir à Catherine COUFFIN), Franck TOURNERET (pouvoir à Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA), Jean-Marc LACOMBE (pouvoir à Elisabeth GUIANCE), Mathieu GINESTET (pouvoir à Liliane MONTJAUX), Amar GUENDOUZI (pouvoir à Isabelle COURTIAL)

Absente excusée :, Virginie SEXTO

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle TAUZIN

FIN/14-2024

Subventions et dotations annuelles
Attributions 2024

Vu la loi n°5019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de confiance,,
Vu l'article 12 de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République,
Vu l'article L.442-5 du Code de l'éducation,
Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat
Vu l'avis majoritairement favorable après examen des commissions en date du 5 février 2024 (pour : 23 ; contre : 0 ; abstentions : 3),

ENTENDU le caractère essentiel du tissu associatif dans l'accès aux pratiques culturelles, d'animations, sociales, éducatives, de l'engagement citoyen des habitants et l'épanouissement personnel dans un collectif.

ENTENDU que la Ville apporte son soutien financier à de nombreuses associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements en se basant sur les dossiers de demande de subventions reçus.

ENTENDU que la Ville assure également un apport financier à ses budgets annexes, Théâtre La Baleine et Restauration, par le versement d'une contribution d'équilibre.

ENTENDU, en outre, que la commune assure le fonctionnement du Centre Communal d'Actions Sociale par le biais d'une participation spécifique.

ENTENDU que la commune verse aux écoles privées une dotation appelée forfait communal en application des dispositions de l'article L.442-5 du code de l'éducation et de la loi N° 5019-791 du 26 juillet 2019.

CONSIDERANT que les propositions d'attributions annexées soumises au conseil municipal sont issues d'une méthodologie fondée sur :

- la concertation avec les acteurs associatifs selon le projet déposé
- l'application de critères d'attribution,
- la production d'informations complètes de la part des associations,
- la prise en compte de l'ensemble des liens entre la commune et les associations (aides logistiques, ...)

ENTENDU que les associations bénéficiant d'un montant de subvention supérieur ou égal à 23 000 € sont soumises à la signature d'une convention d'objectifs définissant les conditions de réalisation desdits objectifs.

ENTENDU que Monsieur la Maire a proposé aux membres du Conseil Municipal de voter par « thématiques » telles que présentées dans le tableau transmis à l'ensemble des conseillers municipaux.

CONSIDERANT que l'ensemble des membres présents ont accepté cette proposition,

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **à l'unanimité des voix, décide d'attribuer les subventions et dotations suivantes :**

DOTATIONS FORFAIT COMMUNAL ÉCOLES PRIVEES

N°	Écoles	Montant
94	Forfait communal et prest. sociales OGEC Sainte-Bernadette	85 000 €
95	Forfait communal et prest. sociales OGEC Saint-Viateur	90 000 €
96	Dispositif langue régionale	15 000 €
	CUMUL FORFAIT COMMUNAL ÉCOLES PRIVEES	**190 000 €**

DOTATIONS SCOLAIRES

N°	Écoles	Montant
97	OCCE12 GROUPE SCOLAIRE P PUEL	570 €
98	ECOLE MATERNELLE DES NARCISSES	522 €
99	ECOLE PRIMAIRE LA ROCHE	487 €
100	ECOLE ELEMENTAIRE DES GENETS	360 €
	CUMUL DOTATIONS SCOLAIRES	**1 939 €**

AUTRES DOTATIONS

N°	Activités	Montant
101	Activité vacances Patinoire	3 000 €
102	P.A.E.C. dotations étudiants	3 900 €
	CUMUL AUTRES DOTATIONS	**6 900 €**

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL ET/OU D'ANIMATION

N°	Association	Montant
1	Le Scalène	550 €
2	Ensemble Vocal 4 Saisons	1 200 €
3	Eclaireurs de France	700 €
4	Scouts de France	1 050 €
5	Fraterna IV	3 150 €
6	Compagnie du Théâtre à Moudre	700 €
7	La Compagnie des Arts	650 €
8	Maquet'Club	1 300 €
9	Andromède	950 €
10	AVERROES	1 000 €
11	Photo club d'Onet le Château	500 €
12	C. F. 4 Saisons	13 800 €
13	C. F. Costes Rouges	7 800 €
14	C. Animation Onet Village	9 500 €
15	C. Animation Village Capelle	5 200 €
16	C. Animation San Pau	300 €
17	Hameau de la Basterie	300 €
18	Kass matt	800 €
19	Association Jeunes des Costes Rouges "ASCO"	800 €
20	G.A.E.Q des Costes Rouges	8 150 €
21	Club La bonne entente	1 200 €
22	Association cousu d'amitié	300 €
23	Les amies du jeudi	300 €
24	Bar Associatif	300 €
	CUMUL AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL ET/OU D'ANIMATION	**60 500 €**

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE EDUCATIF

N°	Association	Montant
82	APE ECOLES DES QUATRE SAISONS	1 801 €
83	APE GROUPE SCOLAIRE P. PUEL	789 €
84	APEL SAINTE BERNADETTE	541 €
85	APEL SAINT VIATEUR	1 107 €
86	Foyer COLLEGE QUATRE SAISONS	1 000 €
87	APE LYCEE LA ROQUE	500 €
88	Fondation OPTEO IME des Cardabelles	1 400 €
89	AFEV	4 500 €
	CUMUL SUBVENTIONS SECTEUR EDUCATIF	**11 638 €**

ASSOCIATIONS JEUNESSE

N°	Entités	Montant
90	M.J.C. d'Onet-le-Château - association conventionée	200 000 €
91	F.R.M.J.C. - association conventionée	129 500 €
	CUMUL DOTATIONS ENTITÉS EXTERNES	**329 500 €**

AUTRES SUBVENTIONS

N°	Association	Montant
92	Aide à projets et formation	1 500 €
93	Subventions exceptionnelles	16 000 €
	CUMUL SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	**17 500 €**

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF

N°	Association	Montant
47	R. O. C. - association conventionée	32 000 €
48	Onet le Château Football Club - association conventionée	45 000 €
49	OSCR Basket	6 000 €
50	Volley Club Onet	900 €
51	Handisport Basket	800 €
52	Tennis Onet le Château	7 600 €
53	Pétanque 4 Saisons	1 000 €
54	Pétanq' Club C. Rouges	800 €
55	Sport Quilles d' Onet le Château	2 250 €
56	T. T. O. C.	2 150 €
57	Vélo Onet 2000	3 000 €
58	Fudokan Karaté Club Onet	2 450 €
59	Club d' Escrime d'Onet le Château	2 300 €
60	Aïkido Onet le Château	800 €
61	Maillet Rouergat Rodez Onet	800 €
62	Pét Onet Village	1 800 €
63	MMA Aveyron 12	1 600 €
64	Hurricanes academy	1 400 €
65	Hurricanes	800 €
66	Onet Ski Loisir	800 €
67	Retraite Sportive 4 Saisons	3 900 €
68	Onet en forme	800 €
69	Rand'Onet	800 €
70	Les Touroulis	900 €
71	Club Gymnastique Costes Rges	800 €
72	Mei Hua Zhuang	800 €
73	Union Cycliste Rouergate	800 €
74	Onet le Château - Marche Nordique	800 €
75	Gym Club Ruthénois	3 000 €
76	Ecole de Bowling	800 €
77	Fiesta Poney	800 €
78	Lillhipus	800 €
79	Bowling Club Rodez Onet	800 €
80	Aveyron Trial Team	1 000 €
81	Assoc. Sportive Collège des Quatre Saisons	800 €
	CUMUL AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF	**131 850 €**

PARTICIPATIONS ET CONTRIBUTIONS BUDGETS ANNEXES

N°	Activités	Montant
103	Participation financement C.C.A.S.	239 970 €
104	Contribution équilibre financier La Baleine	470 900 €
105	Contribution équilibre financier Restauration municipale	560 050 €
	CUMUL PARTICIPATIONS ET CONTRIBUTIONS BUDGETS ANNEXES	**1 270 920 €**

- à la majorité des voix (26 pour ; 0 contre ; 6 abstentions : Jean-Marc LACOMBE, Elisabeth GUIANCE, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Amar GUENDOUZI, Isabelle COURTIAL), décide d'attribuer aux associations à caractère social les subventions suivantes :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL

N°	Association	Montant
25	Secours Catholique d'Onet	700 €
26	Protection civile	300 €
27	Croix Rouge Française	300 €
28	Restaurant du cœur	500 €
29	Secours Populaire Français	600 €
30	Banque Alimentaire Aveyron Lozère	1 100 €
31	ADAPEI 12	300 €
32	PROGRES	6 000 €
33	Coup de Pouce à BARIDO	500 €
34	F. J. T.	3 000 €
35	Conseil Paroissial des Quatres saisons	3 700 €
36	Assoc. Les Paralysés de France	500 €
37	Consommation logement et cadre de vie CLCV	1 850 €
38	F.N.A.C.A. Onet	600 €
39	Comité Rouergat Aide Insertion Soc. Alphabétisation (CRAISAF)	900 €
40	La Ligue contre le Cancer comité départemental	600 €
41	Centre d'Info Droits des Femmes et familles (CIDFF)	500 €
42	ADMR (assoc, loc, de Sebazac et cmnes envir)	3 520 €
43	Ctre Rég. sauvergrde faune sauvage Caussenard	400 €
44	Face Aveyron	1 150 €
45	ASP12 soins paliatifs	480 €
46	Amicale du Personnel	34 000 €
	CUMUL ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL	**61 500 €**

- **à l'unanimité des voix, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions, les avenants, le cas échéants, proposés.**

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE D'ONET LE CHATEAU AVEYRON

Jean-Philippe KÉROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 21 FEV. 2024
Et de la publication le : 21 FEV. 2024